



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/069

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. François TATTI
Au nom du groupe « PRIMA A CORSICA »**

OBJET : Plateforme portuaire de Bastia.

Monsieur le Conseiller Territorial,

La question de l'indispensable évolution des installations portuaires de Bastia est d'une importance majeure.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, hier en ma qualité de Maire de Bastia, désormais en ma qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, de souligner les enjeux stratégiques véhiculés par ce dossier, aussi bien pour la ville de Bastia et le Grand Bastia que pour la Corse tout entière.

J'aurais l'occasion de présenter, lors de la session du mois de janvier de l'Assemblée de Corse. Un point complet sur le dossier et sur la méthode de travail qui sera mise en œuvre.

L'objectif est de permettre à Bastia et à la Corse de disposer d'infrastructures portuaires nouvelles, dans les délais annoncés par la précédente mandature.

Il faudra pour cela rattraper les retards pris – qui ne sont en rien imputables aux opposants au projet de la Carbonite – et apporter des réponses à des questions qui conditionnent la faisabilité et l'opportunité des différentes options envisageables – ce qui n'a malheureusement pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Concernant le projet de Port de la Carbonite, l'Assemblée de Corse a approuvé, le 25 septembre 2014 (délibération AC14-144), un programme d'études portant sur tous les aspects du projet. L'ancien Président du Conseil exécutif avait, au moment du débat précédent le vote de cette délibération, explicitement et publiquement reconnu que le résultat de ces études, notamment en matière d'impact sur l'environnement ou de coût de l'investissement, conditionnait la faisabilité du Port de la Carbonite.

Nous avons mis en œuvre sans délai ce programme d'études.

Deux études sont à cet égard particulièrement importantes :

1) Concernant les consultations relatives aux études hydro-sédimentaires et aux modélisations physiques et numériques (impact du projet sur la plage de l'Arinella et le Lido de la Marana notamment) la Commission d'Appel d'Offres a retenu deux candidatures au mois de juillet 2016 et les services conduisent actuellement les négociations permettant la dévolution du contrat dès le premier trimestre 2017. La durée prévisionnelle et contractuelle de réalisation de cette étude devrait être d'environ 14 mois : le résultat de cette étude conditionne la faisabilité du projet. Au plan technique, il convient de préciser qu'il n'existe aucun bassin au monde nous permettant de modéliser l'intégralité du linéaire de littoral concerné par le projet Carbonite. En revanche, le croisement des études de modélisations numérique et physique permettra d'apporter de nouveaux éléments d'aides à la décision ;

2) Le Cahier des Charges des études géotechniques nécessaires au démarrage des études d'Avant-Projet AVP sur la partie maritime est en cours de finalisation et devrait faire l'objet d'une publication dès le mois de janvier prochain. En l'absence de certitude quant à la qualité des sols supports, les modèles financiers comportent une marge d'erreur très significative : le résultat de cette étude conditionne le coût du projet, donc son financement et sa faisabilité.

Parallèlement à ces deux études, le projet d'évolution des infrastructures portuaires de Bastia doit être conçu en l'intégrant dans la réflexion globale sur le désenclavement de la ville et la gestion des flux, aussi bien dans le cadre de la desserte routière que ferroviaire.

Le Conseil exécutif travaille activement sur des solutions innovantes et ambitieuses en la matière.

De même, il est indispensable d'engager d'ores et déjà, parallèlement aux études en cours sur le Port de la Carbonite et sans préjuger de leurs résultats, une réflexion complète sur un scénario alternatif d'extension du port de commerce, et de requalification du bassin actuel en port de plaisance ou grande plaisance, ne serait-ce que pour le cas où le projet Carbonite s'avèrerait irréalisable ou affecté par trop d'aléas techniques.

L'objectif étant là encore d'avoir, dans les délais prévus initialement, la possibilité de ne pas rester en l'état des infrastructures portuaires actuelles.

Nous sommes en effet tous d'accord sur la nécessité absolue de répondre à des enjeux essentiels tant pour la Corse que pour Bastia : faire évoluer le port actuel et renforcer la ville dans son rôle de grande plate-forme portuaire, avoir un outil adapté à notre stratégie maritime, touristique, et économique globale, créer de l'emploi, mobiliser les financements, notamment européens, au soutien d'un projet innovant et écologique, rendre Bastia dynamique et attractive y compris en matière de tourisme de croisière, valoriser la plage de l'Arinella, développer la multimodalité, de résoudre les problèmes d'accès à la ville et au centre-ville..

C'est ce qui n'a pas été fait pendant des décennies. C'est ce que nous allons nous employer à réussir au plus vite.

L'ensemble de la méthode et du processus proposés feront l'objet d'un rapport du Conseil Exécutif lors de la session de janvier 2018.

Cette méthode et ce processus permettront de conduire une analyse comparative multicritère sur des éléments non disponibles en 2007 au cours du débat public, et garantiront une information complète et objective, aux fins de permettre aux élus de cette Assemblée, et à l'ensemble des Corses d'avoir au plus vite les éléments du choix et de la décision, dans un dossier qui nous engage pour plusieurs générations.